

12/24/2011 1351

200 1559

A.A.C
Société par actions simplifiée au capital de 475 000 euros
Siège social : Place Jean Monnet, 56270 PLOEMEUR
394236723 RCS LORIENT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 DECEMBRE 2010

L'an 2010,
Le 29 Décembre,
A 11 heures,

La société CKA SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 21 RUE BREZIN, 75014 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 143 431 RCS PARIS,
Représentée par son cogérant Monsieur Christophe KUNSCH,

Associée unique de la société A.A.C,

En présence de Monsieur Christophe KUNSCH, Président non associé de la Société

A pris la décision suivante:

- Non remplacement d'un membre démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Louis LE BOURLOUT de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas nommer un Directeur Général remplaçant.

Dorénavant, le Président assurera seul la direction de la Société

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


CKA SARL
Représentée par Mr C. KUNSCH